



Politique de la vieillesse dans la Commune de  
Bas-Intyamou



# Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes  
âgées de la Commune de Bas-Intyamou »



# Politique de la vieillesse dans la Commune de Bas-Intyamon

## Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes âgées de  
la Commune de Bas-Intyamon »

Réalisé par :

La Commission seniors

en collaboration avec le Conseil communal de Bas-Intyamon

Liste des membres :

Mme Anne-Marie Seydoux, Présidente, Conseillère communale;

Mme Véronique Dey, Secrétaire, Conseillère communale ;

M. Claudio Derada ;

M. Félix Doutaz ;

Mme Evelyne Dubath ;

M. Marc-Henri Favre.

Date : 03.07.2019

*Soutien logistique réalisé par :*

*Groupe de Travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »*

*Composé de :*

M. Olivier Risse (Rive droite/ Botterens) ; M. Pascal Briccafiore (Centre / Gruyères) ; Mme Emilie Amey, (Rive Gauche / Echarlens) M. Daniel Savary (Président de la commission des barrières architecturales) ; M. Benjamin Brühlart (Vallée de la Jogne / Val de Charmey) ; Mme Suzanne Cosandey (Intyamon / Grandvillard) ; M. Nicolas Hassler (La Sionge / Sâles) ; Mme Chantal Pythoud (Centre / Bulle – Présidente du groupe de travail) ; M. Pierre Cottier (Membre de l'association des retraités de la Gruyère, membre du comité de Pro Senectute Fribourg) ; Mme Raymonde Charrière (Infirmière-diplômée) ; Mme Yolande Schorderet (Cheffe du service d'aide et de soins à domicile) ; Mme Chantal Overney (Directrice du foyer de la Rose des Vents, procès-verbaliste lors des séances du groupe de travail) ; M. Bertrand Oberson (Chef de projet au RSSG).

*Pour des informations supplémentaires :*

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Bertrand Oberson

Chef de projet

026 919 00 19

[bertrand.oberson@rssg.ch](mailto:bertrand.oberson@rssg.ch)

15.06.2021



## Sommaire

Édito

page 4

Politique communale  
de la vieillesse : une  
nécessité

page 5

Catalogue de  
mesures  
potentielles à  
développer

page 9

Plan de mesures  
prioritaires  
2021-2025

page 15



## Édito

### **Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !**

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes, le choix des mesures à développer pour les années 2021 à 2025 est de la seule responsabilité du Conseil communal de X, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors.

Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous !

**Patrice Borcard**, Président du RSSG, Préfet

### **Message de la Présidente du groupe de travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »**

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile. Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail (GT) composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées. Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

**Chantal Pythoud**, Présidente du GT



## Politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublé de la population des personnes de 65 ans** et plus (cf. illustration ci-dessous).

*«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.» Il faut s'y préparer.*





### Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

|              | Observations  |               |               |               | Projections   |               |               |               |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|              | 2000          | 2010          | 2012          | 2017          | 2020          | 2025          | 2030          | 2035          |
| <b>Total</b> | <b>38'070</b> | <b>46'415</b> | <b>49'022</b> | <b>54'431</b> | <b>57'222</b> | <b>60'567</b> | <b>63'144</b> | <b>65'159</b> |
| 0-19 ans     | 10'023        | 11'224        | 11'554        | 12'452        | 12'797        | 13'399        | 13'668        | 13'778        |
| 20-64 ans    | 22'415        | 28'555        | 30'293        | 33'691        | 35'400        | 36'725        | 37'192        | 37'473        |
| 65+ ans      | 5'632         | 6'636         | 7'175         | 8'288         | 9'025         | 10'443        | 12'284        | 13'907        |
| 65-79 ans    | 4'108         | 4'873         | 5'276         | 6'196         | 6'673         | 7'519         | 8'705         | 9'846         |
| 80+ ans      | 1'524         | 1'763         | 1'899         | 2'092         | 2'353         | 2'924         | 3'579         | 4'061         |

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : [http://appl.fr.ch/stat\\_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82](http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82)

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La **loi sur les Seniors (LSen)**, la **loi sur les prestations médico-sociales (LPMS)**, la **loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF)**, ainsi qu'un **programme cantonal** multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**



Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

### **La politique communale de la vieillesse en Suisse :**

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment– augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »<sup>1</sup>

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

**Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples**

*Canton → District → Communes = Objectifs communs*

---

<sup>1</sup> VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse –Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.



Canton: LSen, LPMS, LIF

District: Concept régional  
d'accompagnement de la  
personne âgée (CRAPA)

Commune: Concept  
communal en faveur des  
personnes âgées

Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participative par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2021 à 2025 définies par le Conseil communal de la commune de Bas-Intyamon.



## Catalogue de mesures potentielles à développer

*Le vieillissement démographique nous impose de construire le futur. Par définition, il sera parsemé d'embuches, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.*

*Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.*

*De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.*



## Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser la Commission seniors de notre commune ;
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aîné-e-s du style World Café, dîner des aîné-e-s, balades à thème,...
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors
- Visites des autorités communales et attention pour tous/toutes les jubilaires dès 80 ans. Dans la mesure du possible, publiciser ces événements dans le journal communal.



## Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien

### Garantir les moyens d'existence, soutien

- *Quelle est la situation financière des aîné-e-s ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



Informier du droit aux prestations :

- L'agence AVS de notre commune ne peut pas intervenir dans la vie privée des personnes âgées mais peut les informer de leurs droits.
- Le droit aux prestations complémentaires est signalé systématiquement aux seniors de 60 ans et plus par le memento de l'AVS.
- Mise à disposition de sacs poubelles gratuits pour les personnes incontinentes (enfants et seniors) sur présentation d'une ordonnance médicale pour les personnes âgées.

## Thème n° 2 : Infrastructures, habitats et services

### Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées, par exemple par un soutien et un développement de l'offre de transport en faveur des seniors leur permettant d'accéder à la vie sociale et culturelle.
- Amélioration des accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, 22 cm, abribus avec assise ou a minima des bancs publics)
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.
- Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics)



- Restauration ou construction de WC publics : voir les places de jeux Estavannens et Villars-sous-Mont
- Étude de faisabilité de zones 30 km/h.
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens.

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutiens logistiques et/ou financiers aux acteurs proposant la livraison de repas à domicile
- Soutenir tous les projets amenant des solutions pour l'entretien extérieur des maisons des seniors, en particulier, soutenir les projets de conciergeries sociales développés par les EMS avec les sociétés de jeunesse.
- Diffuser des listes d'artisans ou associations pouvant réaménager les logements des seniors/diminuer les risques associés au logement : La Croix Rouge Fribourgeoise
- Soutien/aide à la création d'un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s

Introduire une logique participative :

- Soutenir des projets de proximité (quartiers, nouvelles formes d'habitats groupés, etc.), impliquant la population concernée, donc les habitants seniors

Revitaliser les centres de villages/le centre-ville

- Favoriser les commerces et services au centre des villages.
- Favoriser l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux

## Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

### Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



- La commune favorise le contact avec le RSSG et une liste de bénévoles ;
- La commune informe les proches aidants des aides possibles.



## Thème n° 4 : Vie associative et communautaire

### Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Mettre en place des collaborations actives avec les sociétés locales et le service seniors.

Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles<sup>2</sup>
- Soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active et dans les commissions locales (commission seniors).
- Développer des liens de voisinage, par exemple en mettant sur pieds des projets solidaires, de vivre-ensemble, de participation citoyenne impliquant l'ensemble de la population.
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives.
- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouvertes aux seniors.
- Organiser des sorties à l'attention des seniors, des balades à thème sur la nature.
- Subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations aux seniors.
- Visites à domicile des nonagénaires et centenaires par les autorités communales.
- Mise à disposition d'une salle et organisation d'un transport vers celle-ci.
- Mise en place et soutien d'un service de (semi) bénévoles pour les livraisons à domicile.
- Soutenir les fêtes organisées en faveur des aîné-e-s.
- Soutenir tout projet de collaboration/échanges entre EMS et école.

Favoriser les échanges intergénérationnels :

- Soutenir un programme d'échanges entre retraités et jeunes afin d'initier les enfants aux métiers manuels et du patrimoine (sur le modèle français [L'Outil en main](https://compagniedesvoisins.ch/))

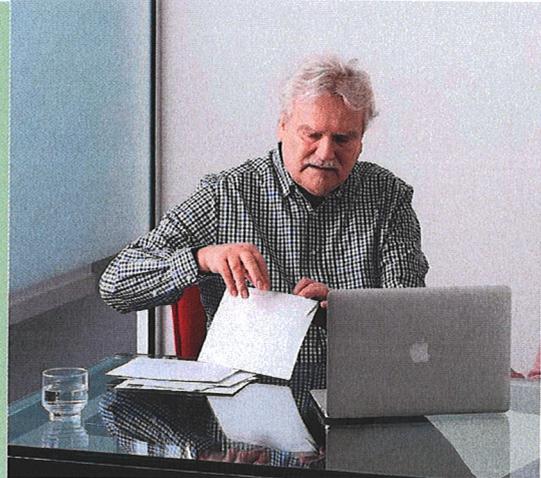
<sup>2</sup> Par exemple sur le modèle vaudois de Pro Senectute : <https://compagniedesvoisins.ch/>  
15.06.2021



## Thème n° 5 : Information et communication

### Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et événements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



Soutien administratif :

- Voir thème 1

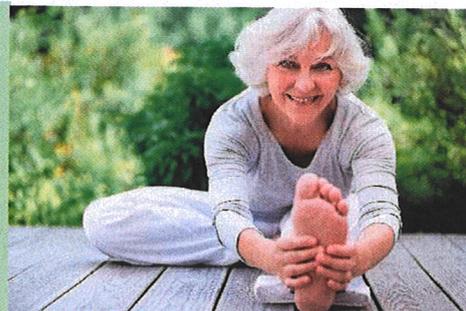
Améliorer l'information aux seniors :

- Développer un onglet « Seniors » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune.
- Via la commission séniors.
- Publiciser, développer l'entraide entre citoyen-e-s pour éviter l'isolement social.

## Thème n° 6 : Développement personnel

### Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Soutenir et informer du développement d'offres de cours/ateliers en faveur des seniors.
- Soutenir toute création d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal.



## Plan de mesures 2021-2025

Le Plan de mesures 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Bas-Intyamon. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

| Soutien général à la politique de la vieillesse |   | Préparatifs | Mise en œuvre |
|---|---|-------------|---------------|
| Mesure 1 :                                      |   | 2021        | 2021          |
| Descriptif                                      | Pérenniser la commission à 7 membres répondant aux besoins et aux mesures prises pour les seniors |             |               |
| Coûts   | <b>Vacations</b>  |             |               |

| Thème 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail |   | Préparatifs | Mise en œuvre |
|---|---|-------------|---------------|
| Mesure 1 :  |   | 2022        | 2022          |
| Descriptif  | Informer systématiquement les personnes du droit aux prestations complémentaires en joignant le mémento AVS à la brochure des personnes âgées de 60 ans et plus qui regroupe les diverses aides et informations à disposition |             |               |
| Coûts   | <b>Copies et envois</b>   |             |               |

| Thème 2 : Infrastructures, habitats et services |  | Préparatifs | Mise en œuvre |
|---|--|-------------|---------------|
| Mesure 1 :                                      |  | 2022        | 2025          |
| Descriptif                                      | Suivre et appuyer la création d'une ligne de bus intercommunale – améliorer l'accès au bus par des abris avec assises  |             |               |
| Coûts   | <b>Selon répartitions des coûts TPF - Commune</b>  |             |               |
| Mesure 2 :                                      |  | 2021        | 2024          |
| Descriptif                                      | Aménagement de WC public à Villars-sous-Mont et Estavannens  |             |               |
| Coûts   | <b>Étude et réalisation</b>  |             |               |
| Mesure 3 :                                      |  | 2022        | 2025          |
| Descriptif                                      | Compléter l'inventaire et l'installation des bancs publiques dans les villages<br>Remplacer les bancs existants par des bancs ergonomiques seniors à l'intérieur des localités |             |               |
| Coûts   | <b>Commune</b>   |             |               |



| Thème 2 : Infrastructures, habitats et services                   |   | Préparatifs | Mise en œuvre |
|---|---|-------------|---------------|
| <b>Mesure 4 :</b>   |   | 2021        | 2022          |
| Descriptif  | Étoffer et rendre visible l'offre des repas à domicile      |             |               |
| Coûts   | <b>Rémunération de la livraison</b>                         |             |               |
| <b>Mesure 5 : service de déchetterie – courses - conciergerie</b> |   | 2021        | 2022          |
| Descriptif  | Développer et créer l'offre d'entraide intergénérationnelle |             |               |
| Coûts   | <b>Valorisation de la prestation</b>                        |             |               |

| Thème 4 : Vie associative et communautaire |  | Préparatifs | Mise en œuvre |
|--|--|-------------|---------------|
| <b>Mesure 1 :</b>                          |  | 2021        | 2022          |
| Descriptif                                 | Soutenir et accompagner les sociétés locales visant des projets en faveur des séniors. |             |               |
| Coûts                                      | <b>Subventions selon prestation</b>  |             |               |
| <b>Mesure 2 :</b>                          |  | 2021        | 2022          |
| Descriptif                                 | Soutenir et accompagner les personnes organisant des activités pour les anciens.       |             |               |
| Coûts                                      | <b>Vacations et semi bénévolat</b>   |             |               |
| <b>Mesure 3 :</b>                          |  | 2021        | 2022          |
| Descriptif                                 | Mettre à disposition une salle et organiser le transport vers celle-ci                 |             |               |
| Coûts                                      | <b>Valorisation et coût de transport</b>   |             |               |

| Thème 5 : Information et communication |  | Préparatifs | Mise en œuvre |
|--|--|-------------|---------------|
| <b>Mesure 1 :</b>                      |  | 2021        | 2022          |
| Descriptif                             | Développer l'onglet séniors dans les chroniques communales |             |               |
| Coûts                                  |  |             |               |

| Thème 6 : Développement personnel |   | Préparatifs | Mise en œuvre |
|-----------------------------------|---|-------------|---------------|
| <b>Mesure 1 :</b>                 |   | 2021        | 2025          |
| Descriptif                        | Proposer des événements socio-culturels régionaux avec accompagnement                   |             |               |
| Coûts                             | <b>Prestation + Transport</b>   |             |               |
| <b>Mesure 2 :</b>                 |   | 2022        | 2025          |
| Descriptif                        | Soutenir et informer du développement d'offres de cours/ateliers en faveur des seniors. |             |               |
| Coûts                             | <b>Prestation</b>   |             |               |



Le présent Plan de mesures 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune de Bas-Intyamon
- Commission seniors de Bas-Intyamon

Copie :

- DSAS

La Commune de Bas-Intyamon  
Enney, le 22 juin 2021

Olivier Pharisa, Syndic  
Et  
Erika Dupont, Secrétaire communale



La Commission seniors de Bas-Intyamon  
Enney, le 22 juin 2021

Anne-Marie Seydoux, Présidente de la Commission  
Et  
Véronique Dey, Secrétaire de la Commission

